



### Impact de l'ouverture commerciale sur l'économie algérienne

### The impact of trade openness on the Algerian economy

ENSSEA (Alger)

Bakhta.Saidi\*, [enssea.saidi@gmail.com](mailto:enssea.saidi@gmail.com)

Reçu :03/10/2019

Accepté : 06/11/2019

Publié: 17/12/2019

#### Resumé

Le but de cet article est d'étudier l'effet des deux expériences d'intégration régionales menées en Algérie et de leurs effets potentiels sur la transformation économique. Le premier est l'Accord d' Association entre l'Algérie et l'Union européenne (AA), La seconde expérience est celle de la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE). Il est admis tant dans la littérature théorique et empirique que la transformation économique peut être accélérée par l'ouverture commerciale. Notre travail montre un effet particulier de la GZALE et un faible impact de l'accord d'association bien qu'il est plus ancien et porte sur un volume plus important du commerce extérieur.

#### Mots clés

Mots clés ;  
intégration,  
commerce  
international,  
blocs  
régionaux,  
diversification,  
impact  
économique

Codes de Classification JEL: F40, Q17

#### Abstract

The aim of this article is to study the effect of the two regional integration experiments conducted in Algeria and their potential effects on economic transformation. The first is the Association Agreement between Algeria and the European Union (AA). The second experience is that of the grand Arab Free Trade Zone (GAFTZ). The both of them admitted in theoretical and empirical literature reviews that economic transformation can be accelerated by commercial openness. Our work shows a particular effect of the (GAFTZ) and a weak impact of the association agreement, although it is older and deals with a larger volume of foreign trade.

#### Keywords

integration,  
international  
trade, regional  
blocks,  
diversification  
economic  
impact

JEL Classification Codes : F40, Q17

\* Auteur correspondant: [Bakhta.Saidi@enssea.saidi@gmail.com](mailto:Bakhta.Saidi@enssea.saidi@gmail.com)

## I.Introduction

La spécialisation internationale consiste pour un pays à renoncer à certaines productions et à en privilégier d'autres de manière à se construire un avantage comparatif durable. Ainsi, on admet que l'évolution d'une Nation dépend de sa capacité à échanger et à se spécialiser dans les secteurs où elle est mieux dotée que d'autres. En d'autres termes, ce postulat soutient que le commerce international constitue un facteur de croissance Liu x. et Ornelas (2013). Or, l'économie de pays comme celle de l'Algérie, est basée sur la production de produits primaires (pétrole). L'exportation des produits de base fonde le revenu de l'économie CNES (2015). L'Algérie fait partie des pays exportateurs de produits de base ayant un statut de « *price taker* ». En période de ralentissement de l'économie mondiale, un phénomène de distorsion apparaît entre l'offre et le demande sur ces produits primaires. Ceci accroît la vulnérabilité de l'économie face à ces chocs externes négatifs.

Cette spécialisation dans la production et l'exportation de produits primaires peut mener à terme, selon l'analyse de Bhagwati (1958), à une situation de « *croissance appauvrissante* ». Par opposition à la spécialisation, Petit et Barghouti (1982) définissent la diversification comme un processus de transformation structurelle d'une économie qui migre d'une structure dominée par les activités primaires (pétrole, mines, agriculture) vers les activités secondaires (industries manufacturières) et tertiaires (services, commerce, tourisme,...etc.) Claudio Cortesse (2014). La présence de ce processus dans une économie se manifeste par une réduction de la part des activités primaires dans la création de la richesse de la Nation. La question qui se pose pour une économie comme celle de l'Algérie est la suivante :

« *Comment peut-elle passer d'une spécialisation sur les produits primaires vers une transformation structurelle en présence de processus d'intégration régionale engagés (AA et GZALE) ? En d'autres termes, est-ce que ces deux processus d'intégration régionale ont ou vont contribuer à cette transformation structurelle ?* »

Pour répondre à cette problématique, nous fonderons notre analyse sur l'hypothèse suivante : l'intégration régionale facilite la transformation économique. Barthélemy (2005) démontre que la transformation économique améliore la productivité des facteurs, renforce l'investissement et stabilise les recettes d'exportation. Aussi, en élaborant son concept de « *décomposition internationale des processus productifs* », Lassudrie-Duchêne (1982) a rendu compatible l'analyse de la diversification avec les nouvelles théories du commerce international.

Il s'agira dans cet article de faire le point sur deux expériences d'intégration régionale menées en Algérie et de leurs effets potentiels sur la transformation économique. La première expérience, qui a débuté en septembre 2005, a vu l'entrée en vigueur de l'Accord d'Association entre l'Algérie et l'Union européenne (AA). La seconde expérience est celle de la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE), entrée en vigueur en janvier 2009. Du fait de leurs effets immédiats et diffus, ces deux accords ont eu nécessairement des effets temporaires et/ou structurels sur l'économie algérienne. Le but c'est de voir en quoi ces arrangements commerciaux ont eu un impact sur la transformation structurelle de l'économie algérienne. On aimerait savoir comment la question de la transformation structurelle a évolué en relation avec celle de l'intégration régionale (AA et GZALE).

Pour ce faire, cette étude sera organisée autour des trois sections suivantes. Dans la première section, on présentera succinctement le contenu de ces deux arrangements commerciaux en mettant l'accent, autant faire que ce peut, sur les aspects ayant un lien avec la question de la transformation structurelle. Dans la seconde section, on calculera pour l'Algérie, un indice de diversification à l'exportation et voir comment il a évolué depuis l'entrée en vigueur de ces deux arrangements commerciaux. Enfin dans la troisième et dernière section, on statuera sur le fait ou non que l'intégration régionale menée en Algérie à travers l'AA et la GZALE a permis ou non d'enclencher une transformation structurelle. Cette étude sera menée à travers d'investigations empiriques menées à partir d'une base de données constituée pour les besoins de ce papier. Cette base de données a été reconstituée à travers les fichiers d'importation et d'exportation annuels. Ces fichiers détaillent les échanges de l'Algérie avec ses partenaires par produit et par pays. Cette base a été reconstituée sur la période : 2000-2017 (Avril).

## **II. Expériences de l'intégration régionale en Algérie**

L'intégration de l'Algérie dans les blocs régionaux existants ou à venir remonte à la fin des années quatre-vingt. Cinq expériences sont en cours à l'heure actuelle. La première expérience remonte aux discussions et négociations pour la mise en place de l'Union pour le Maghreb Arabe (UMA). Ces discussions ont connu leur conclusion par la rencontre de Zéralda en 1989. Cette rencontre a officialisé l'institutionnalisation de l'UMA. Il est évident que depuis cette date, très peu de choses ont été faites. La seconde expérience est relative au processus d'accession à l'OMC. Le groupe de travail qui a pour mandat de discuter l'accession de l'Algérie à l'OMC a été institué en juin 1987. Depuis cette date, il s'est réuni douze fois ; la dernière réunion remonte au mois de mars de l'année 2014. A l'heure actuelle des accords bilatéraux ont été conclus avec 13 pays. Les négociations se poursuivent pour l'accord multilatéral et l'accession finale à l'OMC F. Taleb (2015).

La troisième expérience d'intégration économique et qui a été la plus médiatisée est celle de l'Accord d'association conclu entre l'Algérie et l'Union européenne en avril 2002. Cet accord est entré en vigueur en septembre 2005. Du fait des difficultés financières rencontrées par l'Etat Algérien depuis 2014, suite à la baisse des recettes d'hydrocarbures, le Gouvernement Algérien a demandé auprès de la partie européenne une révision de certains termes de cet accord. L'un des points de cette révision est la prolongation de la date d'entrée en vigueur de la zone de libre-échange à 2020 au lieu et en place de l'année en cours (2017). La quatrième expérience est née avec l'idée de création de cette zone de libre-échange entre pays arabes date de plus de quarante ans. En effet, en février 1978, le Conseil Economique et Social de la Ligue des Etats Arabes avait décidé d'élaborer une convention pour la facilitation des échanges commerciaux entre les pays arabes.

Cette Convention avait été adoptée à Tunis le 10 Février 1981. Elle a pour objectif la libéralisation des échanges commerciaux entre les pays arabes et la facilitation des services liés au commerce. Après une période d'inactivité, la convention a été réactivée en septembre 1995. Lors du Sommet des Chefs d'États Arabes, tenu en juin 1996, il a été question de réaliser un projet plus avancé, qui concerne la mise en place d'une *Grande Zone Arabe de Libre Échange (GZALE)*. Il était prévu que ce programme commence en janvier 1998 pour la mise en place de la GZALE dans un délai de 10 ans. Il était prévu avec un abattement linéaire des droits de douanes de 10 % par an. A

l'heure actuelle, dix-neuf sur les vingt-deux pays arabes ont ratifié la convention. En termes d'application, dix-huit pays exécutent le programme exécutif.

Les échanges commerciaux entre l'Algérie et les pays arabes membres de la GZALE ont commencé à bénéficier de la franchise totale à partir du 01 janvier 2009. La cinquième et dernière expérience a été entamée avec le voisin tunisien. L'accord préférentiel Algéro-Tunisien a été ratifié en décembre 2008. Il est entré en vigueur en mars 2014.

Cet accord est exécuté sur la base de produits identifiés dans des listes exempts de droits de douane que ce soit à l'importation ou à l'exportation. Les exemptions sont de 40% sur certains produits industriels. Les produits agricoles reçoivent un traitement différent. Nous présenterons succinctement, dans les deux sections qui suivent, le contenu de l'Accord d'association ainsi que la GZALE.

### **2.1. L'accord d'association**

L'accord d'association signé en 2002 se substitue à l'Accord de coopération de 1976. L'un de ses volets les plus importants est l'institution d'une zone de libre échange (ZLE) à un horizon de douze ans à partir de la date de sa mise en œuvre (Article 6). Cette ZLE est pensée et organisée dans le TITRE II de l'Accord. Celui-ci distingue les produits industriels (Chapitre 1) des produits agricoles (Chapitre 2). L'Algérie importait en 2005 un peu plus de mille produits, identifiés par leur Tarif Douanier Algérien (TDA). C'est ce code qui est utilisé dans l'Accord pour différencier le traitement réservé à chaque produit. Des annexes de l'Accord, nous pourrions distinguer sept listes de produits (voir tableau 1 ci-dessous) :

- *Annexe 2* : liste des produits industriels dont le droit de douane est supprimé dès l'entrée en vigueur de l'Accord. Cette liste contient 1551 produits et représentait en 2002 plus du cinquième de la valeur des importations.
- *Annexe 3* : liste des produits industriels dont le droit de douane est réduit d'une manière progressive. La période de réduction est de 07 ans. Cette liste contient 955 produits et représentait en 2002 plus du tiers des importations.
- *Annexe « Autres produits industriels »* : liste des produits industriels dont le droit de douane est réduit d'une manière progressive. La période de réduction est de 12 ans. Cette liste contient 1755 produits et représentait 18% de la valeur des importations en 2002.
- *Protocole 2: 1ère liste des produits agricole* : cette liste est composée de 98 produits. La valeur des importations en ces produits représentait en 2002 près de 23% du total des importations.
- *Protocole 4: 2ème liste des produits agricoles* : cette liste renferme 49 produits. Leur poids dans les importations est négligeable (0,1%).
- *Protocole 5*: dans ce protocole, le reste des produits agricoles est réparti sur deux listes. La première (Annexe 2, liste 1) concerne 43 produits dont la concession sur les droits de douanes avec contingentement- est immédiate. La deuxième liste (Annexe 2, liste 2) concerne 96 produits dont la concession sur les droits de douanes est différée après la cinquième année. Le poids de ces deux listes dans les importations dépasse légèrement 1% du total.

Tableau N°1 : Répartition des importations algériennes selon la logique des accords

Nature du produit	Liste	Références dans le texte de l'Accord	Nombre de produits	Poids dans les importations en 2002	Date d'effet
Produits industriels	Annexe 2	Produits visés à l'article 9,	1 551	21,3%	Immédiat
	Annexe 3	paragraphe 1. Produits visés à l'article 9,	955	37,0%	Progressif sur 07 ans
	Annexe "Autres produits industriels"	paragraphe 2. Produits visés à l'article 9,	1 755	18,0%	Progressif sur 12 ans
Produits agricoles	Protocole 2	paragraphe 3. Produits visés à l'article 14,	98	22,5%	Immédiat
	Protocole 4	paragraphe 2. Produits visés à l'article 14,	49	0,1%	Immédiat
	Protocole 5 Annexe 2	paragraphe 4. Produits visés à l'article 14,	43	0,9%	Immédiat
	Liste 1: concessions immédiates	paragraphe 5. Produits visés à l'article 15.	96	0,2%	Après la 5 <sup>ème</sup> année
	Protocole 5 Annexe 2 Liste 2: concessions différées				
Ensemble des listes			4 547	100,0%	

Source : calculs de l'auteur

L'un des buts de l'accord est de mettre en place progressivement une zone de libre-échange. A travers le tableau 1, il apparaît clairement que cet objectif est recherché. En effet, dans un premier temps, il est prévu de démanteler en totalité (Annexe 2) ou en partie (Annexe 3, Annexe «Autres...» et Protocole 2) les matières premières, les demi-produits et certains produits agricoles transformés. Cette première période ne pourra être bénéfique pour les entreprises algériennes que si celles-ci réduisent leur prix de vente final dans les proportions permises par la réduction induite par la suppression ou la baisse du droit de douane. A qualité égale, le produit local serait normalement moins cher.

Le taux de protection nominale (TPN) de l'Algérie est de 11%. Il baissera à 7,4% à l'horizon 2008 suite à l'application de l'Accord d'association. La baisse de 2,6 points de pourcentage reflète la progressivité de l'Accord. Avant l'application de l'Accord et hormis le secteur des hydrocarbures, c'est le secteur manufacturier qui est le plus protégé (15%), suivi du secteur des industries extractives (7,6%) et de secteur de l'agriculture (6%). Si l'on intègre les dispositions de l'Accord pour les deux premières années, la baisse la plus brutale se situe au niveau des industries extractives (-62%) suivi de l'industrie manufacturière (-30%). Du fait que le démantèlement de la quasi-totalité des produits agricoles n'est prévu qu'au-delà de la cinquième année, le TPN de l'agriculture n'est que faiblement affecté (-9%) (Voir tableau 2 ci-dessous).

Tableau N°2 : Droits de douanes moyens par branche d'activité économique

Branche d'activité économique	Droit de douane initial	Droit de douane accord	Baisse
Agriculture et pêche	6,0	5,4	- 9%
Hydrocarbures	22,4	19,7	-12%
Industries extractives (mines et carrières)	7,6	2,9	-62%
Industries manufacturières	15,0	10,5	-30%
Ensemble de l'économie	11,0	7,4	-33%

Source : calculs de l'auteur

Le tableau n°3 ci-dessous détaille le tableau précédent. Le «*coup*» que recevra l'industrie manufacturière se ressentira le plus au niveau de l'industrie du bois (-72%) l'industrie de la chimie (-52%) et celles des textiles (-26%) et du cuir (-23%).

Tableau N° 3 : Droits de douanes moyens par branche d'activité Économique (NSA-ONS)

NSA Secteur d'activité	Droit de douane initial	Droit de douane-Accord	Baisse	NAPR
1 Agriculture, pêche, chasse, sylviculture et exploitation forestière ( y.c vinification)	6,0	5,4	-9%	01 à 06
3 Hydrocarbures	22,4	19,7	-12%	10 à 13
5 Mines et carrières	7,6	2,9	-62%	15 à 21
6 ISMME	11,0	7,8	-29%	22 à 35 et 70
7. Matériaux de construction, céramique et verre	16,4	5,0	-69%	36 à 40
9 Chimie, caoutchouc et plastiques	9,9	4,7	-52%	44 à 52
10 Industries agroalimentaires, tabacs et allumettes	13,1	10,6	-19%	53 à 63
11 Industries textiles, confection et bonneterie	22,0	16,1	-27%	64 et 65
12 Cuir et chaussures	24,3	18,6	-23%	66 et 67
13 Bois, lièges, papiers et imprimerie	15,5	4,3	-72%	68.69, 71 à 73
14 Industries diverses	23,0	19,9	-13%	74
Ensemble de l'économie	11,0	7,4	-33%	

Source : calculs de l'auteur

## 2.2. Grande Zone Arabe de Libre échange

L'objectif est de relancer le processus de l'intégration économique Arabe. Les dispositions de cet accord s'appliquent aux produits originaires de cette zone pouvant être échangés sous un régime tarifaire préférentiel entre l'Algérie et les Etats Arabes. Les produits originaires des Etats arabes, non exclus de la zone arabe de libre échange qu'ils soient Importés en Algérie ou exportés de l'Algérie vers un pays arabe. Il était prévu l'instauration de la Grande Zone Arabe de Libre-échange est prévue sur une période de dix années à dater du 1er Janvier 1998.

L'exonération de tous les produits arabes échangés entre les Etats-Parties se fera conformément au principe de l'exonération progressive applicable à partir de janvier 1998 par le biais de réduction à taux annuels constants, des droits de douanes et des droits et taxes à effets similaires jusqu'à obtention de l'exonération totale pour tous les produits arabes au moment de l'instauration définitive de la Grande Zone de Libre Echange prévue pour le 31 Décembre 2007. Cette exonération progressive sera appliquée aux produits agricoles et animaliers et les matériaux bruts métalliques et non métalliques, conformément aux dispositions du paragraphe 1 et 2 de l'article 6 de l'accord. Des dispositions particulières sont prévues pour les produits agricoles durant certaines périodes de l'année. Pour ces périodes, ces produits ne bénéficieront pas des exonérations et des réductions des droits de douanes et taxes à effets similaires. le tableau 4 ci-dessous résumé ce démantèlement tarifaire.

Tableau 4 : Calendrier du démantèlement tarifaire

	Avant	au premier janvier 2008									
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Produits d'origine Végétale ou animale et matière premières (liste A)....	0%	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100
Produits industriels (liste B).....	0%	10	20	30	40	50	60	70	80	90	100
Produits non Répertoriés (liste C )... Libéralisation Des produits et activités de service											

Source : Hadhri (2001) – page 30

### 2.3. Degré de diversification de l'économie algérienne

La diversification d'une économie peut être appréciée à partir de deux approches non exclusives. Les deux approches diffèrent de champ d'étude. La première s'intéresse à la production nationale tandis que la seconde s'intéresse aux exportations hors produits primaires. Une économie est dite diversifiée si sa production nationale (PIB) (resp. ses exportations) est répartie sur un grand nombre d'activités. Il est à noter qu'il n'existe pas de définition consensuelle sur ce point mais on admet que dès qu'un PIB (resp. exportations) est concentré sur moins de trois activités, on peut dire que cette économie n'est pas diversifiée. Il demeure que quel que soit la définition adoptée, il faut passer à sa mesure. Pour cela, il faut définir la mesure qui peut capter ce phénomène, son contenu et sa formule de calcul.

Dans la littérature, on retrouve plusieurs indices. Le plus utilisé est celui de Herfindahl (1950). La formule la plus générale de ce type d'indices est la suivante :

$$I = \sum_{i=1}^n P_i w_i$$

Où :  $n$  : le nombre de produits considérés.

$P_i$  : est la proportion du produit  $i$  dans l'activité totale.

$w_i$  : est le poids attribué au produit  $i$ .

Le poids  $w_i$  est une fonction croissante de  $P_i$  si l'on définit un indice de concentration et décroissante si l'on définit un indice de diversification. De cette formule générale, on peut en dériver

trois cas particuliers. Si  $w_i = P_i$  ; on est dans le cas de l'indice de Herfindahl :  $H = \sum_{i=1}^n P_i^2$  . Si

$w_i = \log(1/P_i)$  ; on est dans le cas d'un indice d'entropie :  $E = \sum_{i=1}^n P_i \log(1/P_i)$  . Comme le précisent

Jacquemin et Berry (1979), l'indice d'entropie est préférable à l'indice de Herfindahl dans la mesure où il est décomposable. Il est à noter que ces indices sont sensibles au degré de désagrégation de la nomenclature. Dans la pratique, on calcule plus d'un indice pour des résultats plus robustes et des conclusions qui résistent à une analyse de sensibilité. Dans notre cas, on calculera les indices d'entropie et de Herfindahl pour plus de robustesse dans nos analyses et nos conclusions. L'indice de diversification sera calculé tant sur la production que sur les exportations. Pour les besoins de comparaison avec les partenaires de l'Algérie avec lesquelles elle a signé des accords cités en introduction, nous utiliserons des données macroéconomiques. Tous les indices sont normés à 100 afin qu'ils puissent être comparables et avoir des valeurs extrêmes théoriques comprises entre 0 et 100.

Les formules de calcul sont les suivantes :

$$H = \frac{\sum_{k=1}^n s_k^2 - 1/n}{1 - 1/n} \quad \text{où} \quad s_k = \frac{x_k}{\sum_{k=1}^n x_k}$$

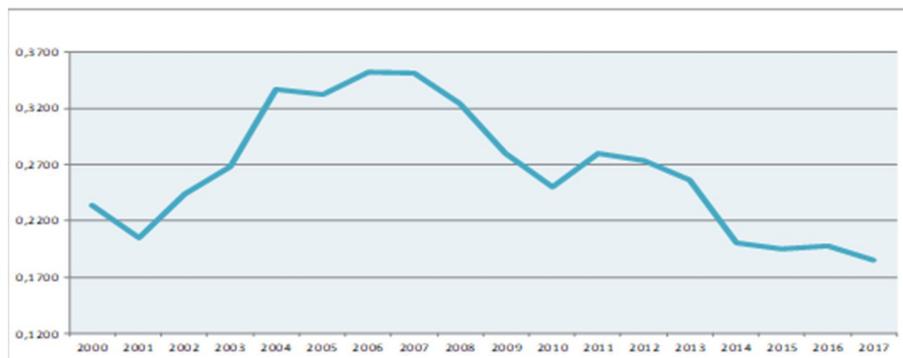
$$E = -(100 / \ln(n)) * \sum_{i=1}^n (X_i / X) \ln(X_i / X)$$

et

Où  $X_i$  désigne soit la production nationale ou les exportations selon que l'on s'intéresse à la diversification de la production ou des celle des exportations. Dans cet article, on se limitera à l'étude de la diversification des exportations à travers le calcul de l'indice de Herfindahl.

La valeur de  $H$  est comprise entre 0 et 1. Plus l'indice se rapproche de zéro, plus les exportations sont diversifiées. Plus l'indice se rapproche de l'unité, plus les exportations sont concentrées sur un nombre réduit de produits. Le calcul de cet indice sur les données des fichiers mensuels des exportations par produit et par pays sur la période 2000- 2017 (avril) a donné des valeurs comprises entre 0,18 et 0,35 (voir figure 1 ci-dessous)<sup>1</sup>.

Figure 1 : Evolution de l'indice de Herfindahl



Source : calculs de l'auteur à partir des données du CNIS (2017) [www.douane.gov.dz](http://www.douane.gov.dz)

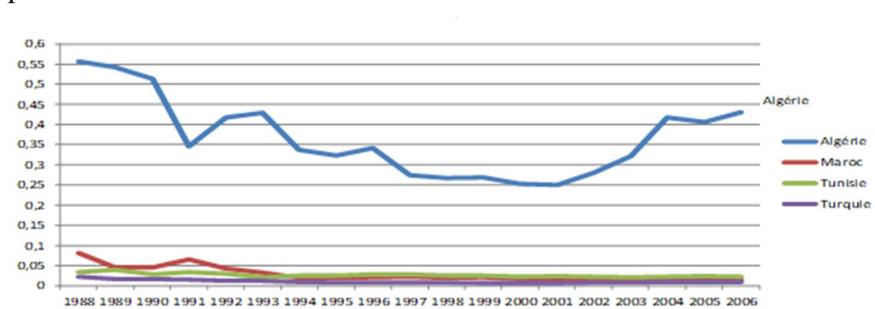
On remarque nettement la présence de trois périodes dans cette figure. La première qui va de 2000 à 2005, la seconde de 2006 à 2010 tandis que la troisième va de 2011 à 2017. On remarquera que ces deux points d'inflexion (2006 et 2010) sont des dates postérieures à l'entrée en vigueur, respectivement, de l'Accord d'association (2005) et de la GZALE (2009)<sup>2</sup>. Dans la première période, antérieure à l'entrée en vigueur de ces arrangements commerciaux, l'indice n'a cessé d'augmenter reflétant une moindre diversification des exportations. A partir de 2006, on enregistre le premier mouvement de baisse de la valeur de l'indice reflétant une diversification accrue des exportations. Une seconde baisse est observée à partir de 2010 pour s'établir à avril 2017 à 0,18 ; soit 20% de moins qu'en 2000. Il reste qu'il faut nuancer ce premier constat du fait que les calculs sont faits sur les valeurs courantes des biens exportés. Du fait de la concentration des exportations autour de celles des hydrocarbures, la valeur de l'indice H peut être sensible à une fluctuation du prix du baril du pétrole surtout depuis 2014.

Pour avoir un ordre de grandeur par rapport aux pays qui présentent une meilleure diversification de leurs exportations, nous avons reporté dans la figure 2 ci-dessous le résultat du calcul de l'indice H de trois pays (Maroc, Tunisie et Turquie) comparé à celui de l'Algérie. Ces valeurs sont tirées du travail de Cadot, Carrère et Strauss-Kahn (2009).

<sup>1</sup> La moyenne est de 0,2648 avec un écart-type de 0,0563 ; ce qui nous donne un coefficient de variation égal à 0,21. Ce qui reflète la présence d'une hétérogénéité dans la série.

<sup>2</sup> Il faut être prudent et ne pas imputer en totalité ces points de rupture à ces arrangements commerciaux. Il faut poursuivre l'analyse en contrôlant d'autres variables économiques.

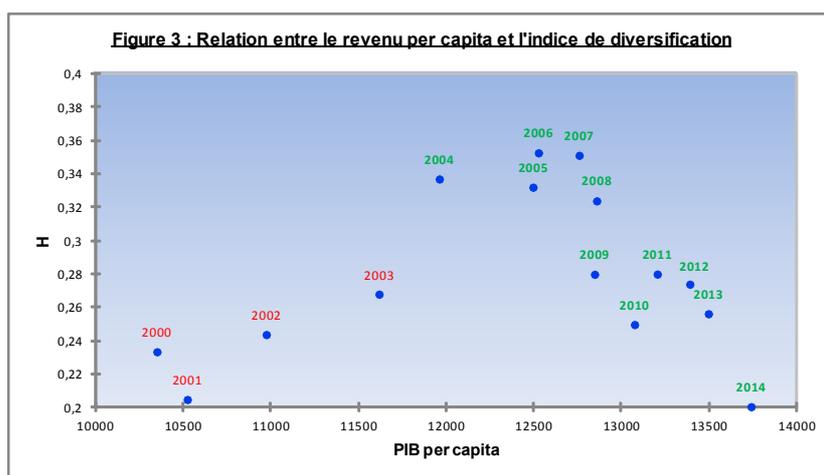
Figure 2 : Comparatif des niveaux de diversification



Source : Cadot, Carrère et Strauss-Kahn (2009).

On voit nettement à partir de cette figure que du fait que les hydrocarbures tassent les exportations algériennes ce qui donne un niveau de diversification respectivement plus élevé de 14 fois (Tunisie) ; 15 fois (Maroc) et 37 fois (Turquie). Ce simple comparatif donne une idée sur l'écart à combler pour diversifier les exportations de l'Algérie.

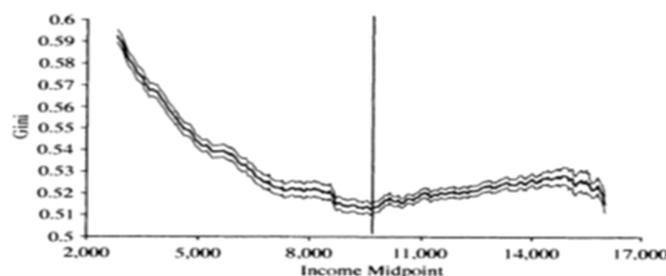
La relation entre le degré de diversification mesuré par l'indice Herfindahl et le taux de croissance de l'économie montre une forme particulière telle qu'on l'a rencontré dans la littérature (voir figure 3 ci-dessous).



Source : Auteur à partir des données collectées CNIS (2017) [www.douane.gov.dz](http://www.douane.gov.dz)

En effet, dans la littérature récente, des travaux comme ceux de Imbs et Wacziarg (2003) qui ont démontré l'existence d'une relation en forme *U* entre le niveau de développement économique et le degré de diversification des exportations d'un pays. Leur analyse s'est basée sur des données de panel en mobilisant des tests paramétriques et non paramétriques pour étudier les effets du développement économique sur le degré de diversification. Ils ont testé plusieurs indices de diversification sur plusieurs bases de données. Ils ont montré que la diversification est initialement croissante, puis décroissante en fonction du revenu, avec un seuil de retournement. Ce point d'inflexion (minimum) se situe autour de 9000 dollars (de 1985) (voir figure 4 ci-dessous).

Figure 4 : Estimated curve



Source : Imbs et Wacziarg (2003) – page 69.

Avant ce point d'inflexion, la relation entre le degré de diversification et le revenu per capita est inverse. Les auteurs donnent l'interprétation suivante : à des niveaux de développement faibles, l'économie est plus diversifiée. A partir d'un niveau de développement (point d'inflexion), il existe une tendance à une spécialisation et une moindre diversification.

Dans notre cas et à partir de la figure 3, toutes choses égales par ailleurs, on remarque l'existence de deux phases sur la période 2000-2017. La première période, 2000-2003, on remarque une relation croissante entre le niveau de développement, mesuré par le revenu per capita, et l'indice de diversification. L'élévation du niveau de revenu per capita a été accompagné par une moindre diversification de l'économie algérienne. Dans la seconde phase, c'est l'inverse qui s'est produit. Ce premier constat est à nuancer du fait de l'effet, probable à confirmer, du mouvement des prix du pétrole qui peut altérer cette analyse. Le point d'inflexion se situe aux environs de 12.000 dollars de revenu per capita (dollars constants de l'année 2011).

### III.Intégration régionale et transformation économique

Dans cette troisième et dernière section de notre papier, nous allons répondre à la question posée en introduction. On procèdera en deux étapes. Dans la première étape, on va voir si le degré de diversification peut être expliqué par les mouvements du prix du baril du pétrole, la mise en œuvre de l'accord d'association et de la GZALE à travers un modèle simple. Dans la seconde étape, on va voir si le nombre de produits exportés, en dehors de ceux des hydrocarbures, a augmenté suite à l'entrée en vigueur des deux arrangements commerciaux. En d'autres termes, on va voir si des détours de commerce sont nés<sup>3</sup>.

Pour la première étape, on testera le modèle simple suivant :

$$H = c + \beta.P + \delta.AA + \lambda.GZALE$$

Où :  $H$ : Indice de Herfindahl.

$P$ : Prix du baril de pétrole.

$AA$ : Variable dummy reflétant l'entrée en vigueur de l'accord d'association.

$GZALE$ : Variable dummy reflétant l'entrée en vigueur de la Grande Zone Arabe de Libre Echange.

$PIB\_capita$ : Revenu par tête d'habitant.

<sup>3</sup> Dans cet article, on se limitera à identifier leur présence. Un travail qui va suivre cet aspect sera étudié plus en profondeur.

La variable relative au prix du baril de pétrole permettra de contrôler l'effet d'une valorisation des hydrocarbures sur la valeur de l'indice. En effet, comme on travaille sur des valeurs courantes des exportations, l'indice aura tendance à augmenter (resp diminuer) systématiquement à chaque fois que la valeur des exportations en hydrocarbures augmentera ( resp. diminuera). Les variables AA et GZALE sont des variables indicatrices pour capter s'il y'a eu un effet de la mise en œuvre de ces arrangements commerciaux sur l'indice de diversification de l'économie<sup>4</sup>. L'effet richesse est capté par le PIB per capita qui prend en compte en même temps un effet richesse et un effet démographique.

Figure 5 : Résultat de l'estimation du modèle

Dependent Variable: H_INDEX				
Method: Least Squares				
Date: 09/28/17 Time: 14:48				
Sample (adjusted): 2000 2014				
Included observations: 15 after adjustments				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
BARIL	-0.000874	0.000606	-1.441451	0.1773
GZALE	-0.011522	0.003902	-2.952715	0.0131
AA	0.050718	0.038014	1.334166	0.2091
PIB_CAPITA	2.56E-05	2.25E-06	11.35398	0.0000
R-squared	0.551512	Mean dependent var		0.279180
Adjusted R-squared	0.429197	S.D. dependent var		0.050218
S.E. of regression	0.037941	Akaike info criterion		-3.482413
Sum squared resid	0.015834	Schwarz criterion		-3.293600
Log likelihood	30.11810	Hannan-Quinn criter.		-3.484425
Durbin-Watson stat	1.348581			

Source : Auteur à partir des données collectées.

L'estimation de ce modèle simple à partir des données de la période 2000-2016 a donné lieu à un modèle où seulement deux variables sont significatives (voir figure 5 ci-dessus). Paradoxalement, l'indice de diversification n'est pas affecté par la variable prix du baril du pétrole. En d'autres, toutes choses égales par ailleurs, le calcul de l'indice sur les valeurs courantes des exportations ne s'en trouve pas affecté<sup>5</sup>. Sur les deux arrangements commerciaux, seule la GZALE présente une influence sur le degré de diversification. Le signe est négatif et reflète que l'entrée en vigueur a apporté une diversification accrue de l'économie algérienne. Ce résultat est assez contre intuitif du fait du poids faible des échanges commerciaux entre l'Algérie et les pays arabes<sup>6</sup>. L'Accord d'association qui est plus ancien ne présente pas un impact apparent malgré le poids important des échanges de l'Algérie avec les pays de l'Union européenne (2/3). L'effet combiné de la richesse et de la démographie (PIB per capita) est significatif et a le bon signe.

Pour la seconde étape, on va voir s'il y'a eu un mouvement d'exportations hors hydrocarbures juste après l'entrée en vigueur de l'Accord d'association en 2005 et de la Grande Zone Arabe de Libre échange en 2009. L'idée est que même si les montants exportés sont faibles, le fait que des exportations naissent juste après l'entrée en vigueur des arrangements commerciaux laisse entrevoir une capacité d'exportation hors hydrocarbures qui était brimée. Les arrangements commerciaux

<sup>4</sup> Il est peu probable qu'au niveau annuel qu'on pourra capter cet effet. Au niveau mensuel, le test aurait plus de pertinence.

<sup>5</sup> Résultat à confirmer sur données mensuelles.

<sup>6</sup> 4% en moyenne sur la période 2000-2017.

auront servi de catalyseurs et ont créé un incitatif à l'apparition de ces nouvelles exportations. Pour capter ce mouvement, on va travailler sur les fichiers deux exportations tenus par les services statistiques (CNIS<sup>7</sup>) des douanes algériennes. Ces fichiers donnent pour chaque mois, la provenance du produit par pays et par position tarifaire<sup>8</sup>.

La nomenclature algérienne des tarifs douaniers identifie environ 5000 lignes tarifaires telles que c'est défini dans le Système Harmonisé (SH). On a résumé dans le tableau 1 ci-dessous le nombre de lignes tarifaires exportées pour l'ensemble des chapitres, le nombre de lignes exportées en excluant les hydrocarbures ainsi qu'une colonne qui retrace la différence (produits des hydrocarbures).

Année	Ensemble	Hors hydrocarbures	Différence
2000	1 204	1 183	21
2002	1 217	1 195	22
2003	1 088	1 060	28
2004	822	800	22
2005	1 016	1 001	15
2006	1 118	1 095	23
2007	1 175	1 156	19
2008	1 038	1 018	20
2009	962	939	23
2010	859	837	22
2011	743	726	17
2012	848	830	18
2013	901	887	14
2014	943	928	15
2015	986	969	17
2016	979	961	18
2017	950	937	13

Source : calculs de l'auteur à partir des données du CNIS (2017) [www.douane.gov.dz](http://www.douane.gov.dz)

La lecture de ce tableau appelle les remarques suivantes :

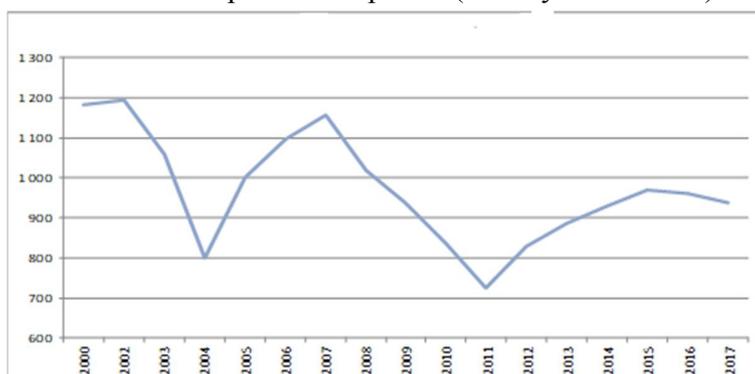
- Il est important de souligner que l'Algérie n'a exporté, dans les meilleurs cas, que légèrement pour plus de 1200 lignes tarifaires entre 2000 et 2002. De ce fait, l'Algérien n'intervient sur le marché extérieur que sur le cinquième de la gamme des produits qu'il est possible d'exporter.
- On remarque que depuis l'année 2009, le nombre de produits exportés n'a pu dépasser les mille.
- Le nombre de produits relevant des hydrocarbures ne dépasse pas la vingtaine sur les mille exportés sur toute la période ! Ces vingt produits représentent à eux seuls plus de 95% de la valeur des produits exportés.

Si on revient à notre questionnement principal qui est celui de savoir si ces arrangements ont permis la création de nouvelles exportations. Nous avons dressé le graphe de l'évolution du nombre de produits exportés hors hydrocarbures (voir figure 5 ci-dessous).

<sup>7</sup> Centre National de l'Information Statistique - <http://www.douane.gov.dz/>

<sup>8</sup> En raison des incohérences trouvées sur les fichiers mensuels, nous avons trouvé seulement sur les fichiers annuels.

Figure 5 : Evolution des nombres de produits exportés (hors hydrocarbures)



Source : auteur à partir des données du CNIS (2017) [www.douane.gov.dz](http://www.douane.gov.dz).

On remarque une augmentation du nombre de produits pour les années 2006 et 2007 suivie par une chute continue jusqu'à l'année 2011. On note depuis une légère reprise qui se tasse à partir de 2015 à environ 900 produits depuis 2013. Pour savoir si l'augmentation enregistrée en 2006 et 2007 peut être imputée à l'entrée en vigueur de l'Accord d'Association (AA), il faudrait identifier la destination de ces produits et aussi de voir si ce sont de nouvelles exportations ou d'anciennes qui se sont éteintes avant l'année 2006.

Pour l'année 2006, on a recensé 476 nouveaux produits exportés par rapport l'année d'entrée en vigueur de l'accord d'association (2005). Ces nouvelles exportations ont totalisé environ 51 millions d'euros<sup>9</sup>. Sur ce total, 286 ont été exportés vers la zone euro représentant un montant global de plus de 23 millions d'euros et 190 ont été exportés en dehors de la zone euro représentant un montant de plus de 13 millions d'euros. Pour l'année 2007, on a recensé 562 produits exportés en 2007 et qui ne l'ont pas été en 2005. Ces 562 produits représentent un total de 58,5 millions de dollars. A titre de rappel, les exportations hors hydrocarbures pour 2007 dépassaient légèrement les 1,3 milliards de dollars. Sur ces 562 produits, 324 ont été exportés vers la zone euro concernée par l'Accord d'association. Ils totalisent une valeur d'exportation de l'ordre de 28,5 millions de dollars.

#### **IV. Conclusion**

Cette étude avait pour but de faire le point sur la question de la transformation économique et l'intégration régionale en Algérie. Du fait de son caractère rentier, le souci de diversifier l'économie algérienne est un défi majeur. En 2005 et en 2009, deux premières expériences d'intégration régionale ont été initiées. La première avec l'Union Européenne tandis que la seconde avec les pays arabes.

Pour apprécier la question de la diversification, nous avons calculé l'indice de Herfindahl. Une lecture graphique de son évolution, sur la période 2000-2017, a montré la présence de trois périodes. On remarquera que les deux points d'inflexion (2006 et 2010) sont des dates postérieures à l'entrée en vigueur, respectivement, de l'Accord d'association (2005) et de la GZALE (2009)<sup>10</sup>. Dans la

<sup>9</sup> A titre de rappel et pour l'année 2006, le montant global des exportations hors hydrocarbures dépassait légèrement le 1,1 milliards de dollars.

<sup>10</sup> Il faut être prudent et ne pas imputer en totalité ces points de rupture à ces arrangements commerciaux. Il faut poursuivre l'analyse en contrôlant d'autres variables économiques.

première période, antérieure à l'entrée en vigueur de ces arrangements commerciaux, l'indice n'a cessé d'augmenter reflétant une moindre diversification des exportations. A partir de 2006, on enregistre le premier mouvement de baisse de la valeur de l'indice reflétant une diversification accrue des exportations. Une seconde baisse est observée à partir de 2010 pour s'établir à avril 2017 à 0,18 ; soit 20% de moins qu'en 2000. Il reste qu'il faut nuancer ce premier constat du fait que les calculs sont faits sur les valeurs courantes des biens exportés. Du fait de la concentration des exportations autour de celles des hydrocarbures, la valeur de l'indice H peut être sensible à une fluctuation du prix du baril du pétrole surtout depuis 2014.

Pour avoir un ordre de grandeur par rapport aux pays qui présentent une meilleure diversification de leurs exportations, nous avons comparé l'indice de l'Algérie à celui du Maroc, la Tunisie et la Turquie. On a trouvé que celui de l'Algérie est 14 fois plus élevé que celui de la Tunisie ; 15 fois plus que celui du Maroc et 37 fois plus que celui de la Turquie. Ce simple comparatif donne une idée sur l'écart à combler pour diversifier les exportations de l'Algérie. Enfin dans la dernière section, on a tenté à travers un modèle simple le test de l'effet de l'intégration régionale sur la diversification.

On a trouvé que le prix du pétrole n'a pas influé la valeur de l'indice. Aussi, seule l'intégration à travers la GZALE a eu un effet sur l'évolution de la valeur de l'indice. Ce résultat est contre intuitif du faible de la faiblesse des échanges de l'Algérie avec les pays arabes (4%) et de la date récente de l'entrée en vigueur de cette disposition (2009) comparativement à l'accord d'association dont les échanges avec l'Algérie représentent plus de deux tiers et qu'il est plus ancien (2005). Ce premier travail est à consolider avec des données mensuelles et une modélisation plus appropriée (MCEG).

#### **V.Liste bibliographique :**

Berthélemy (2005), « *Commerce international et diversification économique* », Revue d'économie politique, Vol.115 , pp 591-611.

Bhagwati (1958), «Immiserizing Growth: A Geometrical Note » *The Review of Economic Studies*, Vol. 25, No. 3, 1958, pp. 201-205.

Cadot O., Carrère C. et Strauss-Kahn V. (2009), « *Export Diversification: What's behind the Hump?*», Etudes et Documents 2009.34, CERDI (CNRS-Université d'Auvergne).

Claudio M. Cortesse(2014), «L'intégration économique du Maghreb, perspectives et propositions», séminaire international, Tunisie

Hadhri (2001) , «*La Grande Zone Arabe de Libre échange et les Perspectives d'intégration Sud-Sud en Méditerranée* », projet FEMISE.

Herfindahl (1950) , « Concentration in the steel industry », unpublished doctoral dissertation Columbia University.

Liu x., Ornelas E. (2013), "Free trade agreements and the consolidations of democracy" CEP Discussion paper n°1184.

Petit et Barghouti (1992), « Diversification: Challenges and Opportunities », in BARGHOUTI S., GAEBUS L. and UMALI D. (edited by), « Trends in Agricultural Diversification : Regional Perspectives », World Bank Technical Paper #180, Washington, DC.

Lassudrie-Duchêne (1982), « *Décomposition internationale des processus productifs et autonomie nationale* », in BOURGUINAT H. (éd.), Internationalisation et autonomie de décision, Economica, Paris, pp. 45-56.

C.N.E.S, Rapport de conjoncture économiques et sociale 1<sup>er</sup> semestre 2015

Centre national de l'information et des statistiques(2017) [www.douane.gov.dz](http://www.douane.gov.dz),

Taleb f. (2016), «Le projet d'intégration régionale maghrébine, impact sur l'Algérie», thèse de doctorat, Option sciences économiques, U.Tlemcen,